

**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2024-06-27-17 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 21 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

#### **Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur.

#### **Etaient excusé-es :**

Monsieur Brahim Charafi.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal Le Cousin

**Exposé des motifs :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique territoriale,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération n°2018-06-28-18 modifiée du Conseil municipal du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de ma collectivité,

**Considérant :**

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial du 11 juin 2024,

**Décide :**

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

**Département des Centres socioculturels et de la jeunesse**

- Suppression d'un poste de Coordinatrice/coordonateur de projets socioculturels relevant du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Création d'un poste de Coordinatrice/coordonateur de projets socioculturels relevant du grade d'animateur et avec un déroulement sur le grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**Département conservatoire à rayonnement communal**

- Suppression d'un poste d'Enseignante/enseignant de batterie au 01/09/2024 relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 14/20h,
- Création d'un poste d'Enseignante/enseignant de batterie au 01/09/2024 relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 16/20h,
- Suppression d'un poste d'Enseignante/enseignant de direction de chœur au

01/09/2024 relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 5/20h,

- Création d'un poste d'Enseignante/enseignant de direction de chœur au 01/09/2024 relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 6.5/20h,

#### **Département de la Restauration municipale**

- Création d'un poste de Coordinatrice/Coordinateur nutrition et qualité de service relevant du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Suppression d'un poste de cuisinière/cuisinier relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Création d'un poste de Responsable d'office relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

#### **Département des affaires scolaires et de l'enfance**

- Création de 9 postes d'EE Animatrice/animateur 32h relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures du 29/08/2024 au 06/07/2025.
- Autorise Monsieur le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement,

#### **Précise que :**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Monsieur Pascal Le Cousin

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240627-lmc135306-DE-1-1

Affiché ou notifié le 2 juillet 2024